

MAIRIE DE MAIGNELAY-MONTIGNY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme BROWET Joëlle, M. VAUCHELLE Patrick, Mmes Evelyne BODIN, Anik MATS et PRUVOST Gisèle, MM. RISO Marcel et CARPENTIER Didier, Mmes MOKRI Djamila et BOMOU Carine, MM. DELIGNY Frédéric, NAVARRO Julien et DEVAUX Sébastien, Mme COURSEAUX Estelle, M. ADDA ALI Camal, MM. Jacques LOISEL et DECEUNINCK Philippe et Mme FONTAINE Anne-Sophie.

Absents :

M. LEGUEN Gilles qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis, Mme CENSIER Christine qui avait donné pouvoir à M. NAVARRO Julien et M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre.

Secrétaire :

M. RISO Marcel

Consultation obligatoire du Conseil Municipal après retrait de délégation d'un adjoint

Par arrêté du 4 avril 2018, Monsieur Patrick VAUCHELLE, 5^e adjoint délégué aux fêtes et cérémonies s'est vu retirer sa délégation. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal s'est prononcé à la majorité sur le non-maintien de l'adjoint dans ses fonctions.

Détermination du nombre des adjoints

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, de maintenir à six le nombre d'adjoints au Maire.

Définition du rang du nouvel adjoint au Maire suite à un retrait de délégation

Le Conseil Municipal a décidé que le nouvel adjoint désigné prenne rang en qualité de 6^e adjoint élu, les autres adjoints avançant automatiquement d'un rang.

Election d'un nouvel adjoint au Maire

Après vote à bulletin secret, Madame Estelle COURSEAUX est élue 6^e adjointe à la majorité absolue des voix.

Versement des indemnités de fonctions

Le Conseil Municipal, à la majorité, a fixé le taux de rémunération du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué conformément à la réglementation en vigueur.

Création d'une sente piétonne rue de Saint-Just/RD 938 – Demande de subvention auprès de la CCPP

Par délibération en date du 29 mars 2018, la Communauté de Communes du Plateau Picard a décidé d'instituer un fonds de concours intitulé « Création ou aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé pour l'accès à l'école ».

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'aide financière de la CCPP pour la réalisation d'une sente piétonne rue de Saint-Just ainsi que pour les travaux d'aménagement de sécurité le long de cette RD 938. Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 5 % sur une dépense subventionnable plafonnée à 200 000 € HT.

Bail rural

Il a été décidé de régulariser un bail rural passé entre la commune et Monsieur Patrick FIEVEZ au profit de son fils, Arnaud pour deux parcelles.

Dénomination de la tribune du stade Georges Normand

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de dénommer la nouvelle tribune du stade Georges Normand « Tribune André FLAMANT », ancien président du District Oise de Football de 2008 à 2017, décédé le 12 novembre dernier.

Fait à Maignelay-Montigny, le 16 avril 2018

Le Maire,

Denis FLOUR